

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE  
RUE ANDRÉ GIRAUD  
POL 2024-063**

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la demande de l'entreprise AUBRON MECHINEAU en date du 28/03/2024, sur la rue André Giraud,

**Considérant** que les travaux auront lieu du 28 mars au 16 mai 2024 (50 jours),

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Considérant** que pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions en matière de circulation,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux sur la rue André Giraud, une circulation alternée des véhicules sera mise en place du 28 mars au 16 mai 2024 par l'entreprise AUBRON MECHINEAU conformément à la déclaration faite.

**Article 2 :** Pendant cette période, la circulation sera maintenue et deux sens de circulation alterné, régulés manuellement seront mis en place.

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**Article 3 :** La signalisation, panneaux, piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques de la commune. Le demandeur restera responsable de tout accident pouvant résulter de la circulation alternée due aux travaux réalisés.

**Article 4 :** Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Notification sera faite à l'entreprise AUBRON MECHINEAU

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnieres.fr>

Fait à Monnières, le 28 mars 2024

Pour le Maire,

L'élue en charge de la voirie,

Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE